



VILLE D'HENRICHEMONT
1 PLACE DE LA MAIRIE
18250 HENRICHEMONT
☎ 02.48.26.70.04
mairiehenrichemont@orange.fr

ARRETE DU 26 mai 2026 PORTANT REGLEMENTATION DE PERMISSION DE VOIRIE, STATIONNEMENT

Le Maire d'Henrichemont,

- Vu les articles L2212-2 et L2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu le code de la route
- Vu la demande du 22.05.2026, par l'association A l'EST, 22 Place Henri IV, 18250 HENRICHEMONT
- Afin de permettre le bon déroulement de la manifestation qui aura lieu le 28 mai 2026 à 18h 30, Place Henri IV
- Vu l'intérêt général ;

ARRETE :

Article 1^{er} : La commune d'Henrichemont donne autorisation d'occupation du domaine public à l'association A l'EST, 22 Place Henri IV, 18250 HENRICHEMONT.

Article 2^{ème} : Le stationnement des véhicules sera interdit Place Henri IV côté EST , le 28 mai 2026 de 18h à 23h

Article 3^{ème} : La signalisation sera mise en place par les services techniques de la commune.

Article 4^{ème} : La Gendarmerie, le Responsable des Services Techniques, et l'Association A L'EST sont chargés chacun en ce qui le concerne l'exécution du présent arrêté dont ils recevront ampliation.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801097-20260526-2026_61-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/05/2026
Publication : 27/05/2026

Le Maire,
Frank JANSONNIE

Publié sur le site internet de la commune le 27.05.2026

